

## LA VISITE D'ELEVAGE

Le Décret n°2008-871 du 28 août 2008, relatif à la protection des animaux de compagnie et modifiant le Code Rural et de la Pêche Maritime, publié au JORF n°0202 du 30 août 2008, propose la réalisation de deux visites sanitaires par an, et sera applicable suite à un arrêté ministériel en cours de rédaction :

*« La personne responsable de l'activité fait procéder au moins deux fois par an à une visite des locaux par le vétérinaire de son choix. Ce vétérinaire est tenu informé sans délai de toute mortalité anormale ou de toute morbidité répétée des animaux. Il propose, le cas échéant, lors de ses visites annuelles, par écrit la modification du règlement sanitaire. Le compte rendu de ses visites ainsi que ses propositions sont portés sur le registre de suivi sanitaire et de santé mentionné à l'article R. 214-30-3. »*

### Classification des facteurs de risques

---

Tout au long de la visite les points de non-conformité sont relevés et classés. Un code couleur permet une lecture rapide et simple de la valeur de ce point de non-conformité.

Tableau: Le code couleur applicable au questionnaire de visite sanitaire d'élevage canin, récapitulant la classification des facteurs de risques.

Classe	Dénomination	Définition	Couleur	Pénalité associée
I	<b>Non-conformité à la réglementation</b>	A modifier à court terme pour être en accord avec la réglementation encadrant l'élevage canin en France.	Rouge	- 5 points
II	<b>Risque sanitaire majeur</b>	Elément à modifier à court terme afin de diminuer la pression infectieuse de l'élevage.	Orange	- 3 points
III	<b>Risque sanitaire mineur</b>	Elément à modifier à long terme afin de diminuer la pression infectieuse de l'élevage.	Jaune	- 2 points
IV	<b>Bien-être animal</b>	Elément ne présentant pas de risque sanitaire en tant que tel, mais présentant un intérêt pour le bien-être animal.	Vert	- 1 point
V	<b>Valorisation économique</b>	L'ensemble des éléments non cités dans une classe, et inspecté lors de la visite sanitaire.	Bleu	0 point

Les points de non conformités réglementaires seront à modifier dans un délai fixé prochainement par arrêté ministériel.

## Liste des textes de loi cités dans le compte-rendu

---

- Arrêté du **13 juin 1975**, relatif au aménagement et fonctionnement des établissements spécialisés dans le toilettage, le transit et la vente des chiens et des chats, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 juin 1975,
- Arrêté du **25 octobre 1982**, relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux, publié au Journal Officiel de la République Française le 10 novembre 1982,
- Arrêté n°1994-02-08 du **30 juin 1992**, relatif à l'aménagement et au fonctionnement des locaux d'élevage en vue de la vente, de la commercialisation, du toilettage, du transit ou de la garde de chiens ou de chats, publié au Journal Officiel de la République Française le 17 février 1994,
- Loi n°99-5 du **6 janvier 1999**, relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, publiée au Journal Officiel de la République Française le 7 janvier 1999,
- Décret n°2006-1662 du **21 décembre 2006**, relatif à l'identification et à l'amélioration génétique des animaux, publié dans le Journal Officiel de la République Française le 23 décembre 2006,
- Décret n° 2007-596 du **24 avril 2007**, relatif aux conditions et modalités de prescription et de délivrance au détail des médicaments vétérinaires et modifiant le code de la santé publique, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 avril 2007,
- Décret n° 2008-871 du **28 août 2008**, relatif à la protection des animaux de compagnie et modifiant le code rural, publié au Journal Officiel de la République Française du 30 août 2008.

## 1-PRESENTATION DE L'ELEVAGE

---

### Définition d'un éleveur :

La définition d'un élevage est donnée par le Code Rural et de la Pêche Maritime : « Article L 214-6 III. -On entend par **élevage de chiens ou de chats l'activité consistant à détenir des femelles reproductrices et donnant lieu à la vente d'au moins deux portées d'animaux par an.**»

### Vétérinaire sanitaire en charge de l'élevage :

La désignation d'un vétérinaire sanitaire en charge de l'élevage est obligatoire par l'arrêté du 30 juin 1992 :

« *Chapitre III. 9. Dans les locaux où se pratiquent habituellement l'élevage en vue de la vente, la commercialisation, le transit ou la garde de chiens ou de chats, le responsable doit faire assurer par un vétérinaire ou un docteur vétérinaire de son choix la surveillance sanitaire régulière des animaux dont il a la responsabilité.* »

### Récapitulatif de l'élevage

---

#### ▪ Installation :

L'élevage est une installation classée, soumise à déclaration.

#### ▪ Nombre d'animaux sur le site, de plus de quatre mois :

<i>Effectif sur le site lors de la visite</i>	Etalons	Lices	Réformés	Chiots disponibles à la vente
	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>7</b>

#### ▪ Projet :

Rappel des projets de l'élevage: Statu quo.

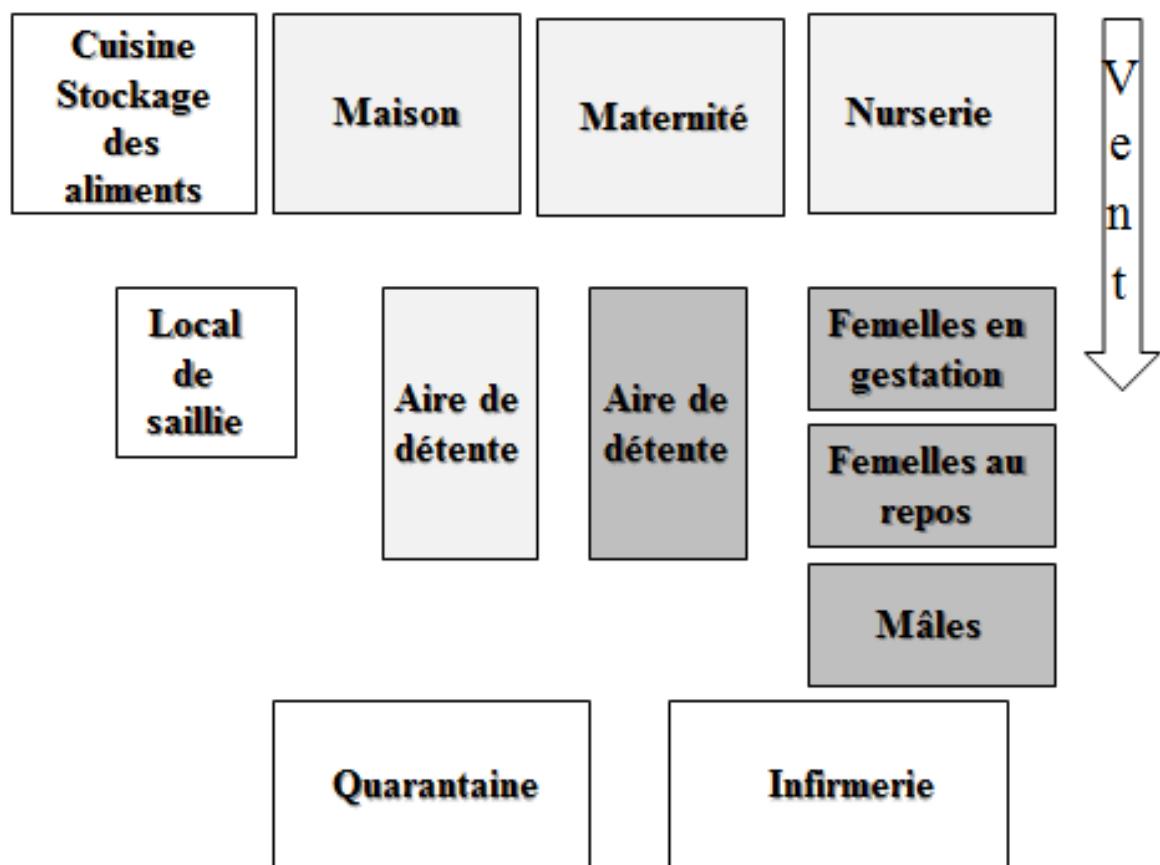
#### ▪ Conception de l'élevage :

La construction est neuve et dédiée à l'élevage canin.

- Liste des bâtiments :

Maternité,  
Nurserie,  
Local d'adultes,  
Infirmerie,  
Quarantaine,  
Cuisine et une salle de stockage des aliments.

- Plan de l'élevage :



## Généralités

---

### Isolement de l'extérieur

#### Description de l'écart :

L'élevage n'est pas isolé de l'extérieur.

#### Code couleur :

L'écart est considéré comme une non-conformité à la réglementation, (couleur rouge).

L'écart représente un risque sanitaire majeur pour l'élevage, (couleur orange).

#### Rappel de la réglementation encadrant la non-conformité :

Arrêté du 30 juin 1992 :

*« La description des aménagements permettant d'assurer la protection des animaux contre des animaux dangereux de même espèce ou d'autres espèces naturellement hostiles. »*

#### Commentaires :

Il est nécessaire de protéger, à long terme, l'élevage de menaces extérieures.

## 2-LES LOCAUX D'ELEVAGE

### La maternité

---

#### Présence de caisses de mise-bas

#### Description de l'écart :

Absence de caisses de mise-bas dans la maternité.

#### Code couleur :

L'écart représente un risque sanitaire mineur pour l'élevage, (couleur jaune).

#### Rappel de la réglementation encadrant la non-conformité :

Aucun

#### Commentaires :

Il pourrait être envisagé d'installer, à long terme, des caisses de mise-bas dans la maternité afin de diminuer la mortalité périnatale.

#### Recommandations :

Le matériel utilisé pour la construction des cases de mise bas est important, il doit être facilement nettoyable et désinfectable ; le bois est contre-indiqué car putrescible très rapidement.

## **La nurserie**

---

#### **Les fiches explicatives**

##### Description de l'écart :

Absence de fiches explicatives.

##### Code couleur :

L'écart représente un risque sanitaire mineur pour l'élevage, (couleur jaune).

##### Rappel de la réglementation encadrant la non-conformité :

Aucun

#### Commentaires :

Il pourrait être envisagé de rédiger des fiches explicatives à l'entrée de la nurserie. Une communication de bonne qualité entre les employés assure des soins corrects aux animaux et une bonne pratique d'élevage.

## **Les locaux d'adultes**

---

#### **Nettoyage et désinfection faciles**

##### Description de l'écart :

Les surfaces en contacts avec les animaux ne sont pas facilement nettoyables et désinfectables.

##### Code couleur :

L'écart est considéré comme une non-conformité à la réglementation, (couleur rouge).

L'écart représente un risque sanitaire mineur pour l'élevage, (couleur jaune).

#### Rappel de la réglementation encadrant la non-conformité :

Arrêté n°1994-02-08 du 30 juin 1992, relatif à l'aménagement et au fonctionnement des locaux d'élevage en vue de la vente, de la commercialisation, du toilettage, du transit ou de la garde de chiens ou de chats, publié au JORF le 17 février 1994:

*« Chapitre I.2. Les niches et cages dans lesquelles seront placés les animaux doivent être construites en matériaux durs, résistants aux chocs, ne présentant aucun risque pour l'animal, faciles à nettoyer et à désinfecter, assurant une bonne isolation thermique. »*

#### Commentaires :

Il est nécessaire de prévoir, à court terme, de modifier les matériaux composant le local d'adulte afin de les rendre facilement nettoyables et désinfectables ; pour cela le matériau choisi doit être : lisse, non glissant, non putrescible, résistant et inoffensif pour les chiens.

#### **Etat d'embonpoint**

##### Description de l'écart :

Les adultes sont cachectiques/maigres/en surpoids/obèses.

##### Code couleur :

L'écart représente un risque sanitaire mineur pour l'élevage, (couleur jaune).

#### Rappel de la réglementation encadrant la non-conformité :

Arrêté du 30 juin 1992 :

*« Chapitre III.10. Les animaux hébergés dans les locaux doivent faire l'objet de soins attentifs. Ils doivent avoir en permanence à leur disposition une eau propre et potable, et recevoir (...) une nourriture saine et équilibrée correspondant à leurs besoins physiologiques. »*

#### Commentaires :

Il est recommandé de modifier l'alimentation des adultes. L'objectif est d'avoir une majorité des chiens avec une note d'état corporelle de 3/5.

#### **Aspect du poil**

##### Description de l'écart :

Les adultes présentent un poil d'aspect terne.

##### Code couleur :

L'écart représente un risque sanitaire mineur pour l'élevage, (couleur jaune).

#### Rappel de la réglementation encadrant la non-conformité :

Aucun

### Commentaires :

Le poil terne d'un animal peut être le reflet de plusieurs paramètres, dont notamment un parasitisme, une alimentation inadaptée, un produit de toilettage mal choisi, un stress...

## **La quarantaine**

---

### **Nettoyage et désinfection faciles**

#### Description de l'écart :

Les surfaces en contacts avec les animaux ne sont pas facilement nettoyables et désinfectables.

#### Code couleur :

L'écart représente un risque sanitaire majeur pour l'élevage, (couleur orange).

#### Rappel de la réglementation encadrant la non-conformité :

Arrêté du 30 juin 1992 :

*« Chapitre I.2. Les niches et cages dans lesquelles seront placés les animaux doivent être construites en matériaux durs, résistants aux chocs, ne présentant aucun risque pour l'animal, faciles à nettoyer et à désinfecter, assurant une bonne isolation thermique. »*

### Commentaires :

Il est nécessaire de prévoir, à court terme, de modifier les matériaux composant la quarantaine afin de les rendre facilement nettoyables et désinfectables ; pour cela le matériau choisi doit être : lisse, non glissant, non putrescible, résistant et inoffensif pour les chiens.

## **L'infirmerie**

---

### **Les fiches explicatives**

#### Description de l'écart :

Absence de fiches explicatives.

#### Code couleur :

L'écart représente un risque sanitaire mineur pour l'élevage, (couleur jaune).

#### Rappel de la réglementation encadrant la non-conformité :

Aucun

### Commentaires :

Il pourrait être envisagé de rédiger des fiches explicatives à l'entrée de la maternité. Une

communication de bonne qualité entre les employés assure des soins corrects aux animaux et une bonne pratique d'élevage.

## Cuisine et stockage des aliments

---

### **Protection contre les nuisibles**

#### Description de l'écart :

Il n'existe pas de système de lutte contre les nuisibles pour protéger les aliments stockés.

#### Code couleur :

L'écart représente un risque sanitaire majeur pour l'élevage, (couleur orange).

#### Rappel de la réglementation encadrant la non-conformité :

Aucun

#### Commentaires :

Il est nécessaire de prévoir, à court terme, un plan de lutte contre les nuisibles pour protéger les aliments stockés.

## 3-SOINS AUX ANIMAUX

### Conduite d'élevage

---

### **Reproduction**

#### Description de l'écart :

La conduite de la reproduction n'est pas adaptée.

#### Code couleur :

L'écart représente un risque sanitaire mineur pour l'élevage, (couleur jaune).

#### Rappel de la réglementation encadrant la non-conformité :

Aucun

#### Commentaires :

Il est conseillé de modifier la conduite de la reproduction de l'élevage afin d'augmenter le nombre de chiots produits.

### **Adéquation du suivi de socialisation extra-spécifique**

Description de l'écart :

La gestion de la socialisation extra-spécifique n'est pas adéquate.

Code couleur :

L'écart représente un risque comportemental, (couleur vert).

Rappel de la réglementation encadrant la non-conformité :

Aucun

Commentaires :

Il est conseillé d'optimiser la socialisation extra-spécifique des chiots afin d'obtenir un développement correct des individus.

## **4-REGISTRES ET DOCUMENTS**

---

### **Registre du personnel**

Description de l'écart :

Il n'existe pas de registre du personnel.

Code couleur :

L'écart est considéré comme une non-conformité à la réglementation, (couleur rouge).

Rappel de la réglementation encadrant la non-conformité :

Article L1221-13 du Code du Travail :

« Un **registre unique du personnel** est tenu dans **tout établissement** où sont employés des salariés, indépendamment du registre des conventions de stage mentionné à l'article L. 612-13 du code de l'éducation. Les noms et prénoms de tous les salariés sont inscrits dans l'ordre des embauches. Ces mentions sont portées sur le registre au moment de l'embauche et de façon indélébile. Les indications complémentaires à mentionner sur ce registre, soit pour l'ensemble des salariés, soit pour certaines catégories seulement, sont définies par voie réglementaire. »

Commentaires :

Il est nécessaire de mettre en place, à court terme, un registre du personnel dans l'élevage.

## **5-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

---

Aucune non-conformité relevée

## **6-PERSONNEL**

---

### **Fiches explicatives en cas d'accidents**

#### Description de l'écart :

Les fiches explicatives en cas d'accidents ne sont pas présentes.

#### Code couleur :

L'écart est considéré comme une non-conformité à la réglementation, (couleur rouge).

#### Rappel de la réglementation encadrant la non-conformité :

Arrêté n°1994-02-08 du 30 juin 1992, relatif à l'aménagement et au fonctionnement des locaux d'élevage en vue de la vente, de la commercialisation, du toilettage, du transit ou de la garde de chiens ou de chats, publié au JORF le 17 février 1994:

*« Chapitre II.8.b Des dispositifs de secours et/ou des procédures d'urgence doivent être prévus afin de préserver la vie des animaux dans tous les cas de panne des équipements nécessaires à leur bien-être. »*

#### Commentaires :

Il est recommandé de rédiger les fiches explicatives en cas d'accidents pour le personnel.

## **7-PHARMACIE**

---

L'élevage ne dispose pas d'un stock de médicaments/L'élevage dispose d'un stock de médicaments, dont la nature est :

-antibiotiques.

### **Armoire fermée à clef**

#### Description de l'écart :

L'élevage ne dispose pas d'une armoire à pharmacie fermée à clef.

#### Code couleur :

L'écart représente un risque sanitaire mineur pour l'élevage, (couleur jaune).

#### Rappel de la réglementation encadrant la non-conformité :

Aucun

Commentaires :

Il est conseillé d'acheter une armoire fermant à clef afin d'y stocker les médicaments de l'élevage.

## **8-RESULTATS DES ANALYSES**

---

Les résultats des prélèvements réalisés lors de la visite sanitaire sont présentés ci-dessous.

Aucun prélèvement réalisé lors de la visite.

## 9-CONCLUSION

L'ensemble des informations, récoltées durant la visite, a été classé selon le code couleur. Chacune des non-conformités relevées retire une quantité de point au score de l'élevage déterminé par ce code couleur.

Les résultats sont présentés suivant le code des sept G, qui permet une approche par item de la gestion de l'élevage.

*Classification des facteurs de risques en points clefs*

	<i>Point clef</i>	<i>Item du point clef</i>
1	<b>Gestion des Individus</b>	maternité: animaux
		nurserie: animaux
		locaux d'adultes: animaux
2	<b>Gestion des Bâtiments</b>	maternité: bâtiments
		nurserie: bâtiments
		locaux d'adultes: bâtiment
3	<b>Gestion Sanitaire</b>	quarantaine
		prophylaxie sanitaire
		cuisine et stockage des aliments
4	<b>Gestion Médicale</b>	infirmerie
		prophylaxie médicale
		pharmacie
5	<b>Gestion Administrative</b>	registres et documents d'élevage
		présentation de l'élevage
		protection de l'environnement
6	<b>Gestion des Personnes</b>	personnel
		accueil
7	<b>Gestion du Bien-Etre</b>	soins aux animaux
		conduite d'élevage

## Résultats de votre élevage

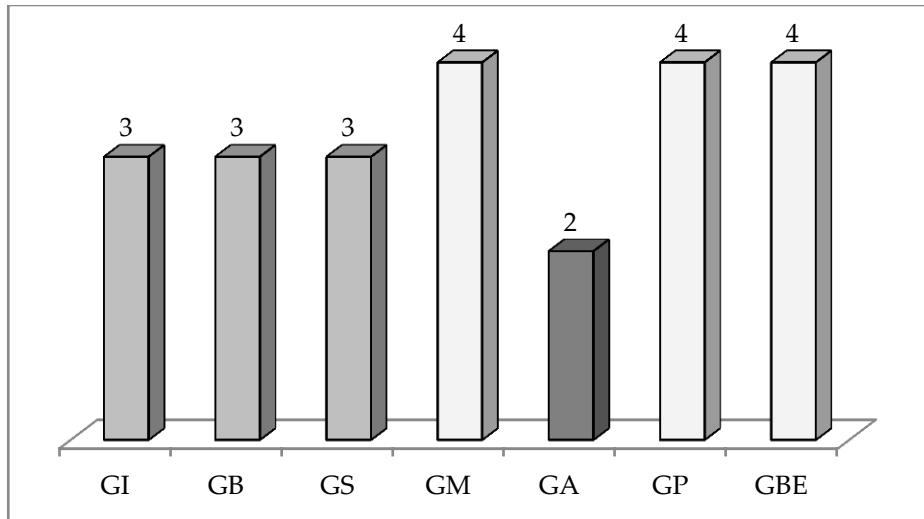
---

	<i>Classification des 7 G</i>	<i>total des points négatifs</i>	<i>Score</i>
1	<b>Gestion des Individus</b>	-7	<b>53</b>
2	<b>Gestion des Bâtiments</b>	-10	<b>50</b>
3	<b>Gestion Sanitaire</b>	-8	<b>52</b>
4	<b>Gestion Médicale</b>	-2	<b>58</b>
5	<b>Gestion Administrative</b>	-14	<b>46</b>
6	<b>Gestion des Personnes</b>	0	<b>60</b>
7	<b>Gestion du Bien-Etre</b>	-1	<b>59</b>

Les résultats sont présentés sous la forme de deux graphiques, en barres et en radar.

Ce compte-rendu de visite sanitaire est à archiver dans le registre sanitaire de l'élevage.

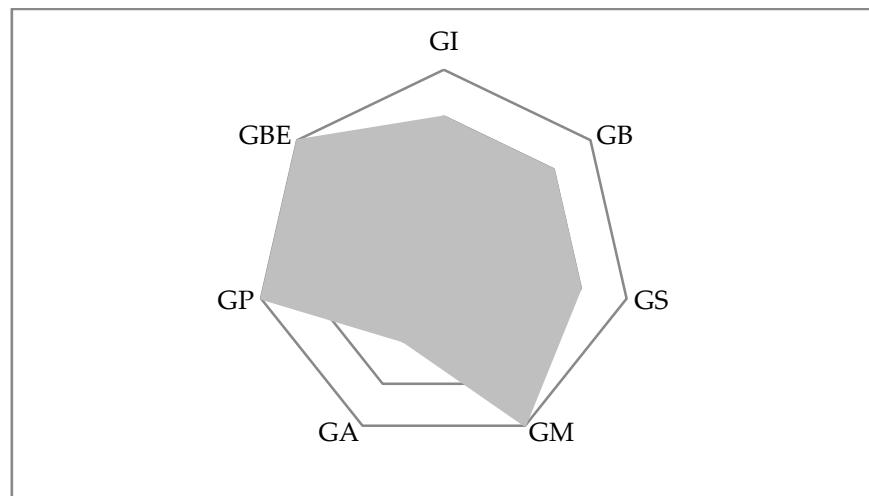
### Diagramme en barres :



Légende :

Score	Classe	Couleur	Statut
0 à 29 points	1		<b>A améliorer</b>
30 à 47 points	2		<b>Bon</b>
48 à 53 points	3		<b>Très bon</b>
54 à 60 points	4		<b>Excellent</b>

### Diagramme en radar :



## Perspectives

- Points positifs à conserver

### **A conserver :**

Gestion médicale, du bien-être animal et du personnel correctes.

- Perspectives à court terme

### **A modifier à court terme :**

Instaurer un registre du personnel et rédiger des fiches explicatives en cas d'accidents,  
Installer des caisses de mise-bas dans la maternité,  
Etablir un plan de lutte contre les nuisibles dans la cuisine,  
Rédiger des fiches explicatives à l'entrée de la nurserie et de l'infirmerie.

- Perspectives à long terme

### **A modifier à long terme :**

Protéger l'élevage des menaces extérieures,  
Modifier les matériaux composant le local d'adulte et la quarantaine afin de les rendre facilement nettoyables et désinfectables,  
Modifier la ration des adultes,  
Modifier la conduite de la reproduction.

*Date et Signature du vétérinaire :*

## B.6) Conception d'un outil informatique

L'ensemble de ces informations pourrait être repris et utilisé pour créer un outil informatique permettant l'écriture du compte-rendu associé à la visite sanitaire réalisée.

On pourrait imaginer que lorsque le vétérinaire rentre de visite d'élevage, il reporte l'ensemble des réponses du questionnaire de visite dans un logiciel. A chaque question, le logiciel dispose de la réponse correspondante. Ce dernier crée alors un compte-rendu grâce aux outils détaillés dans ce travail de thèse.

Il faut envisager des zones d'expressions libres disponibles pour permettre au vétérinaire d'élevage de personnaliser ses conseils.

Par cet outil informatique, l'UMES proposerait une aide supplémentaire aux vétérinaires d'élevage canin.